

Faites votre
test de prévention
en 10 minutes et
recevez vos résultats
personnalisés.

www.chutesdehauteur.com



↓ Téléchargez gratuitement toute
la documentation 100% dédiée
aux travaux en hauteur

La MSA intervient pour la Santé-Sécurité au Travail des exploitants, salariés, employeurs et chefs d'entreprises agricoles.

Elle agit pour améliorer les conditions de travail et prévenir les risques en agriculture.

Les conseillers en prévention, les médecins et les infirmiers du travail sont là pour vous aider à trouver des solutions de prévention adaptées à votre situation.



ssa.msa.fr
La bibliothèque en ligne
de la prévention agricole



vous accompagner

Stop aux chutes :
des solutions adaptées
à vos besoins

■ Nouvelle offre de formation agricole en MSA



Réf. 11808 - 09/2016 - Crédits photos : M. Gontero, Daniel Gillet, Jean-Michel Delage / CCMSA Image - Conception graphique : Capédito



L'essentiel & plus encore

www.msa.fr



L'essentiel & plus encore

LA FORMATION CHUTES DE HAUTEUR DE LA MSA

LE SAVIEZ-VOUS ?

UN RISQUE MAJEUR SOUS ESTIMÉ : LES CHUTES DE HAUTEUR

- ▶ Les chutes de hauteur sont la 3^e cause d'accident du travail mortel.
- ▶ 40% des accidents du travail mortels sont dus à une chute de toit.
- ▶ Si un professionnel chute et se blesse lors d'une intervention dans votre exploitation/entreprise, vous êtes pénalement responsable.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Prendre conscience des risques et des situations dangereuses sur vos lieux de travail. Réfléchir ensemble aux solutions possibles.

PUBLIC CONCERNÉ

Toutes les filières agricoles (Employeurs de main d'œuvre, exploitants agricoles, responsables d'équipes, salariés, référents sécurité ...).

CONTENUS DE LA FORMATION

- Cadre réglementaire.
- Conséquences physiques, sociales, financières et juridiques d'une chute.
- Exemples d'équipements de travail qui réduisent les risques de chutes.
- Observation sur site de **solutions de prévention des chutes déjà mises en œuvre**.
- **Solutions sur mesure contre les chutes**, adaptées à vos situations de travail.

MODALITÉS PRATIQUES

Formation organisée et animée par un conseiller en prévention du service Santé-Sécurité au Travail de votre MSA.

Cette formation peut être organisée au sein de votre entreprise ou de votre exploitation :

- Si vous êtes employeur : constituez un groupe avec vos salariés.
- Si vous êtes exploitant : mobilisez vos confrères pour participer à une formation commune.

Tarif	Le coût de la formation est pris en charge par votre MSA.*
Durée	Module de 7 heures, en 1 journée ou 2 demi-journées.
Participants	De 6 à 12 maximum.
Lieu	Le lieu de la formation vous sera communiqué par votre MSA.

*Votre repas est pris en charge par la MSA. / * Votre repas est à votre charge.



Remplissez et découpez le coupon de pré-inscription ci-dessous et retournez-le à votre MSA.

Nom de la MSA
Adresse :
Téléphone :
Mail :

Nom :
Prénom :
Entreprise :
Adresse :
Tél :
Mail :
Nombre de participants intéressés par la formation :